

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion  
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les  
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 01 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

**Le 13 juin 2023 à 19h00**

**Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE**

**Préambule :**

- **17h00 à 19h00** : intervention de DGIT pour l'analyse du pré-CRAC de la DSP RM pour l'exercice comptable 2021-2022.

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 09 mai 2023.
- Relevé des décisions.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Convention entre le SIGP et le CDG73 pour la mission de médiation préalable obligatoire.
2. Création de la Commission Logements et désignation des membres.

## **DOMAINE SKIABLE**

3. Valorisation, réemploi et cessions d'équipements publics désaffectés et démantelés, dans le cadre des travaux sur le secteur du Glacier de Bellecôte.

## **FINANCES**

4. Décision modificative n° 1 au budget de l'Eau et de l'Assainissement.
5. Demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie – appel à projets 2023 – turbinage sur réseau d'eau potable.
6. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau RMC – programme 2023 de protection de la ressource - périmètre de la Carrelaz.

## **INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 02  
73211 AIME CEDEX

# POUVOIR

Je soussigné(e), ....., donne pouvoir à M  
....., membre du Comité syndical pour me  
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura  
lieu le (*mention manuscrite*) :

A ....., le .....

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

\*\*\*\*\*

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

*Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :*

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

*En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »*

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.